



Service Aménagement du territoire
7, rue Béranger
79 200 PARTHENAY

Révision Allégée n°1 du PLU de Châtillon-sur-Thouet initiée par délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine le 25/10/2018

Bilan de la Concertation

SYNTHESE	2
I. Les principes de la concertation	2
II. Les outils de la concertation.....	2
III. Bilan des remarques et prise en compte de la concertation dans le projet	3
ANNEXE 1 – L’affichage et la publicité légale.....	5
ANNEXE 2 - Information sur le site internet de Châtillon-sur-Thouet et celui de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	8
ANNEXE 3 - Mise à disposition du dossier intermédiaire sur les sites internet de la Communauté de communes et de la commune.....	12
ANNEXE 4 - Mise à disposition du public du dossier et d’un registre de concertation	13
ANNEXE 5 - Concertation avec les personnes directement concernées par le projet	15

SYNTHESE

I. Les principes de la concertation

Par délibération du 25 octobre 2018 le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a décidé de prescrire la procédure de révision allégée n°1 du PLU de Châtillon-sur-Thouet.

Cette délibération a défini les modalités de concertation suivantes :

- Information du public de l'engagement de la procédure de révision allégée par voie d'affichage à la mairie de Châtillon-sur-Thouet et au siège de la Communauté de communes,
- Information du public de l'engagement de la procédure de révision allégée sur le site internet de Châtillon-sur-Thouet et celui de la Communauté de communes,
- Mise à disposition d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public à la mairie de Châtillon-sur-Thouet

II. Les outils de la concertation

Conformément à la délibération du 25 octobre 2018, des outils d'information, de communication et de concertation ont été mis en place afin de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance du projet et d'exprimer son avis.

L'affichage et la publicité légale (cf. annexe n°1) :

- Annonce légale dans le journal La Nouvelle République du 15 février 2019 ; avis administratif informant de la prescription de la procédure de révision allégée.
- Affichage du 15 février au 15 mars 2019 au siège de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine de la délibération du 25 octobre 2018 relative au lancement de la révision allégée (certificat d'affichage du 15 mars 2019).
- Affichage du 17 janvier au 17 mars 2019 en mairie de Châtillon sur Thouet de la délibération du 25 octobre 2018 relative au lancement de la révision allégée (certificat d'affichage du 18 mars 2019).

Information sur le site internet de Châtillon-sur-Thouet et celui de la Communauté de communes (cf. annexes 2 et 3) :

Une information régulière s'est tenue sur les sites internet de la commune de Châtillon-sur-Thouet et de la Communauté de communes, sur lesquels l'intégralité de la notice de présentation du projet était disponible ainsi que la délibération du conseil communautaire correspondante.

Les sites internet ont ensuite été alimentés en date du 28 février 2019 par la mise à disposition du rendu intermédiaire du rapport de présentation de la révision allégée n°1 du PLU de Châtillon-sur-Thouet.

Mise à disposition du public du dossier et d'un registre de concertation (cf. annexe 4) :

Mise à disposition du dossier (notice de présentation) et d'un registre de concertation à la mairie de Châtillon sur Thouet. Il a été ouvert en mairie à compter du 18 janvier 2019 et clôturé le 25 avril 2019.

Le dossier a été complété le 28 février 2019 par un rapport de présentation de la révision allégée n°1

Révision Allégée n°1 du PLU de Châtillon-sur-Thouet **Bilan de la Concertation**

(Rendu intermédiaire) daté de février 2019, destiné à donner tous les éléments de compréhension du projet à l'ensemble de la population.

Conclusion :

Les modalités de la concertation inscrites dans la délibération du 25 octobre 2018 ont bien été respectées.

III. Bilan des remarques et prise en compte de la concertation dans le projet

Observations du public inscrites dans le registre de concertation (cf. annexe 4)

Seule une observation a été inscrite dans le registre de concertation mis à dispositions en mairie de Châtillon sur Thouet venant d'un habitant de la commune. Ce dernier approuve le projet compte tenu de l'entreprise qu'il juge « intéressante », mais il regrette que cette extension se fasse sur des terres agricoles sans compensation. Il émet un avis favorable sur le projet mais en demandant une compensation en terme de surface dans l'ensemble du PLU.

Réponse à cette observation dans le cadre du présent bilan de la concertation :

Comme il est mentionné à la page 7 du rapport de présentation :

« Le projet d'extension **affecte de façon mineure l'activité agricole** et donc ne touche pas à l'économie générale du PADD ; 1 ha de prairies sont vouées à disparaître, réparties comme suit :

- Environ 6800 m² en location pour un fermier (parties des parcelles AN 82 et AN 80). En lien avec la Communauté de communes, **la SAFER étudie actuellement une solution de compensation pour ce fermier qui a donné son accord de principe au projet à condition que des terres équivalentes lui soient trouvées du côté de Gourgé, où se situe son siège d'exploitation et une partie de ses terres ;**
- Environ 3200 m² appartenant à un propriétaire exploitant (partie de la parcelle AN72), qui a donné son accord de principe au projet ; »

La question de la consommation des terres agricoles et de la maîtrise de la consommation foncière en général sont des sujets majeurs qui seront traités dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal en cours de procédure. Ces questions feront notamment l'objet de la consultation de la CDPENAF et de la Chambre d'Agriculture.

Concertation avec les personnes directement concernées par le projet (cf. annexe 5) :

Comme il est mentionné ci-dessus,

- En lien avec la Communauté de communes, la SAFER étudie actuellement une solution de compensation pour le fermier exploitant les terres agricoles d'un premier propriétaire qui a donné son accord de principe au projet.
- Le second propriétaire a donné son accord de principe au projet.

Les dirigeants de la société SFP ont été rencontrés à plusieurs reprises par la Communauté de Communes. Cette concertation a notamment permis de définir des principes de plantations de futures haies, ainsi que de préservation d'éléments boisés sur le site actuel et sur le site d'extension.

Conclusion :

La concertation a donné lieu à une seule observation écrite qui n'a pas nécessité de modification du projet. Une réponse est apportée dans le présent bilan.

***Révision Allégée n°1 du PLU de Châtillon-sur-Thouet
Bilan de la Concertation***

La concertation avec les personnes directement concernées par le projet s'est déroulée en amont et durant la phase de concertation. Elle a été réalisée en bonne intelligence afin de ne pas pénaliser l'exploitant agricole présent sur le site, et d'intégrer au mieux la future extension d'un point de vue paysager.

ANNEXE 1 – L’affichage et la publicité légale

22

les annonces
doux-sonnes

La Nouvelle République
Vendredi 15 février 2019

légales et officielles

www.pro-marchespublics.com / nl-legales.com

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :
E-mail : online-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Mussat
BP 81296 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nl-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 8 février 2019, une enquête publique est ouverte du 11 mars au 12 avril 2019 inclus, sur le territoire de la commune de NIEUL LES AUBERS, portant sur la demande d'autorisation présentée par TEARL LA TREMBLAGE, relative à un projet d'aménagement d'un élevage avicole, pour un effectif porté à 196 700 empennages volailles, situé à La Tremblaye à NIEUL LES AUBERS. Cette installation relève des dispositions du titre IV du code de l'environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale constitue conformément aux articles R181-12 à R181-19 du code de l'environnement comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'étude de faisabilité environnementale sur cette étude d'impact. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête notarié déposés au mairie de NIEUL LES AUBERS, du 11 mars au 12 avril 2019 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et envisager éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur la demande soumise à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur et maître de NIEUL LES AUBERS par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce mode de : EARL La Tremblaye, à l'adresse e-mail suivante :

mail contact : enquêtespubliques@deux-sevres.gouv.fr
Monsieur Gabriel DOVEAU, inspecteur départemental des français publics en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Poitiers, au service de la disposition du public pour recevoir ses observations sur le dossier sus-cité :

- lundi 11 mars 2019 de 14h à 17h
- mardi 19 mars 2019 de 14h à 17h
- mercredi 27 mars 2019 de 14h à 17h
- samedi 6 avril 2019 de 9h à 12h
- vendredi 12 avril 2019 de 15h à 18h

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous forme papier ou dématérialisée à la prefecture -service de la coordination et du soutien interministériel -pôle environnement, pendant les heures d'ouverture au public (9h00-17h00).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la prefecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée du délai-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral sus-cité, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront joints à la disposition du public à la prefecture des Deux-Sèvres -service de la coordination et du soutien interministériel -pôle environnement et à l'adresse de NIEUL LES AUBERS, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Des informations supplémentaires sont disponibles auprès de TEARL LA TREMBLAGE - La Tremblaye 79200 NIEUL LES AUBERS.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans les Deux-Sèvres - <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubrique « publications - annonces et avis - enquêtes publiques - enquêtes publiques dématérialisées et arrêtés d'autorisation »).

Vie de sociétés

SCP ARNAUD DELAUMONE

Naturel Associé
44 Boulevard de Thouars à Bressuire (79300)

SCEA LA MOTTE en liquidation
Capital social : 96 042,89 Euros Siège social : La Motte, La Ferrière 79390 LA FERRIERE-SUR-SEVRE SIREN 411 865 116 R.C.S. NIORT

Avis de clôture des opérations de liquidation
Le 15 janvier 2019, les associés inscrits au tableau des associés administrés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31 décembre 2017.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Niort et la société sera radiée.
Pour avis, Le liquidateur.

TERRENA

Société Coopérative à capital variable
Agrément FCCA 10393
Siège Social : La Motte
44151 ANGENEN
RCS NANTES 428 757 292

Par délibération en date du 15 janvier 2019, le Conseil d'Administration de la coopérative TERRENA a décidé de procéder à la radiation des associés coopérateurs ayant cessé toutes activités avec la coopérative depuis le 31 décembre 2015 pour des raisons diverses sans avoir respecté les règles de procédures prévues par les statuts pour leur retrait de l'unité coopérative, laquelle radiation énonciative :

- porte de la qualité d'associé coopérateur et des droits qui y sont attachés ;
- annulation du capital social dont ils sont détenteurs à la date de leur conseil ;
- droit au remboursement du capital social annulé à la demande de l'ancien associé coopérateur ou de ses ayants droit.

Les demandes de remboursement du capital social annulé devront être adressées par les anciens associés coopérateurs par courrier ou par mail à la coopérative avant le 15 janvier 2024 sans oublier de préciser le n° de compte coopérative.

Anciens d'arrêt des demandes : TERRENA_SIREA - BP 20190 - 44151 ANGENEN
Cedex Ou sur l'adresse mail : sira-admin@terrena.fr

AVIS DE RENOUELEMENT LOCATION GÉRANCE

Le contrat suivant acte S.S.P. en date à Nantes du 10.12.2018, consenti par la SOCIÉTÉ DES PETRUCLES SHELLE, Société par Actions Simplifiée au capital de 426.904 euros, ayant son siège social à PUTEAUX (85200) 11113 Cours Vainy - Tour Pacific, à la société DUPE TRICLL, EURL, ayant son siège social à FLOERVEL (85800) Route Nationale 24 - Aire de Stouilland, a fait l'objet d'une cinquième location gérance d'un fonds de commerce de Station-service (au mandat pour les carburants), dont SHELLE est propriétaire ou en la possession de à AFFRÈS (79200) Autoroute A10 - Aire Pétroli Charentais, à compter du 01.01.2019 jusqu'au 31.12.2021.
Pour unique insertion.

Suivant acte S.S.P. du 15 janvier 2019 constituant de la SAS :
DENOMINATION LA MEDITERRANEE
Capital social : 30 000 euros.
Siège social : 1 bis avenue de Paris 79000 NIORT
Objet : la société a pour objet, en France et dans tous pays :
La restauration rapide et vente à emporter.
Cette dénomination étant innovatrice et non limitative.
Président : M. FOUKALA Faïd domicilié 248, avenue de Paris 79000 NIORT

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Néant
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Néant
Classes d'apportement (le cas échéant) et organes sociaux habilités à statuer sur les demandes d'apportement : selon statuts
Apportement des cessions d'actions : selon statuts
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NIORT

BOKSLIVEAU TP

Société par Actions Simplifiée au capital de 400 000 €
Siège social : Route de Saint-Maixent
79000 LA-MOTTE-SAINT-HENRY
427 871 614 R.C.S. Niort

Par décisions du 01/02/2019 de son associé unique :
- La société EFFRAGE ROUTE SUD OUEST, Société en Nom Collectif au capital de 8.591.760 €, dont le Siège social est à PESSAC (89300) 21 avenue de Carantennas Parc de Carantennas - inscrits au RCS de BORDEAUX sous le n°99 907 370
- La société BOKSLIVEAU TP a été dissoute par anticipation.
La dissolution ne deviendra définitive qu'à l'issue du délai de trente jours à compter de la parution du présent avis, imparti aux créanciers pour faire opposition et après la purge des oppositions éventuelles, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°75-704 du 3 juillet 1978.
Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de NIORT.

La dissolution desdites sociétés sera devenue définitive, entraînant sans qu'il y ait lieu à liquidation, la transmission universelle de patrimoine de la société dissoute à son unique associé, la société EFFRAGE ROUTE SUD OUEST.
Pour avis

MIGNE TP AQUITAINE

Société par Actions Simplifiée au capital de 400 000 €
Siège social : Lesulfes les Fosses Steannes
79240 VERNEUIL-EN-GATINE
822 776 676 R.C.S. Niort

Par décisions du 01/02/2019 de son associé unique :
- La société EFFRAGE ROUTE SUD OUEST, Société en Nom Collectif au capital de 8.591.760 €, dont le Siège social est à PESSAC (89300) 21 avenue de Carantennas Parc de Carantennas - inscrits au RCS de BORDEAUX sous le n°99 907 370
- La société MIGNE TP AQUITAINE a été dissoute par anticipation.
La dissolution ne deviendra définitive qu'à l'issue du délai de trente jours à compter de la parution du présent avis, imparti aux créanciers pour faire opposition et après la purge des oppositions éventuelles, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°75-704 du 3 juillet 1978.
Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de NIORT.

La dissolution desdites sociétés sera devenue définitive, entraînant sans qu'il y ait lieu à liquidation, la transmission universelle de patrimoine de la société dissoute à son unique associé, la société EFFRAGE ROUTE SUD OUEST.
Pour avis

AVIS

Aux termes d'un acte de décisions unanimes en date du 7 janvier 2019 les associés de la société FLOMINEAU son au capital de 62 010 Euros 500 Avenue de Royan 79170 BRICOUX SUR SOUTOURNE, NIORT RCS 420 373 961, ont décidé de transférer le siège social de BRICOUX SUR SOUTOURNE (79170), Avenue de Royan, à PÉTRIVINE (79170), 4 allée du Naugéral à compter du même jour, de modifier en conséquence l'article 4, Et de modifier l'article 2 des statuts qui sont désormais rédigés comme suit :
" la société a pour objet d'acquies, de détenir, de gérer toutes participations dans des sociétés exerçant leur activité dans le secteur de la distribution. De gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes. De réaliser toutes études, recherches et actions dans le domaine de la gestion, de l'assistance et du conseil à toutes sociétés et par suite de procéder à l'acquisition, la vente, la location, la mise au point de tout matériel notamment informatique ainsi que de programmes, logiciels, et procédés. L'assistance de la conseil de toute personne physique ou morale en leur domaine de la législation et la réglementation en vigueur sur l'état des participations, un matériel de gestion, de marketing et d'action commerciale."
Pour avis, Le Président

Avis administratifs

CC Parthenay-Gâtine

PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHATILLON-SUR-THOUE

En date du 25 octobre 2018, le conseil communautaire a prescrit le lancement de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Châtillon-sur-Thouet (délibération n°CCPC28-2018).

Cette délibération précise les modalités procédurales pour la procédure et définit les modalités de concertation avec la population. Elle sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et au maire de Châtillon-sur-Thouet.

Le dossier et le registre destiné à recueillir les observations du public sont mis à disposition à la Mairie de Châtillon-sur-Thouet.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics inf. à 90 000 Euros

Commune de Saint-Pardoux-Soutiers

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Commune de Saint-Pardoux-Soutiers, M. Benoît Frenon, Maire, 2, Impasse des Ecoles, 79310 Saint-Pardoux-Soutiers, Tél. 05.49.88.40.03. Email : stpardoux@ccadupatna.fr

L'avis implique un marché public.

Objet : marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un bâtiment affecté à un usage pluridisciplinaire.

Type de marché : services.

Procédure : procédure adaptée.

Forme du marché : prestation d'œuvre en lots : non.

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : le lots des pièces ont été précisés dans le règlement de consultation.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération, 50 % Valeur technique, 40 % Prix.

Remise des offres : 10/03/19 à 16 h au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Renseignements complémentaires.

Début d'exécution global : de huit mois estimés.

Envoi à la publication le : 12/02/19.

Les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis imprimé, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.pro-marchespublics.com>

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

Commune de Bressuire

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché
Pouvoir adjudicateur : commune de Bressuire, place de l'Hôtel-de-Ville, CS 200 80, 79302 Bressuire Cedex, tel. 05.49.80.49.87, fax 05.49.74.00.78, mail : marchespublics@ville-bressuire.fr

2. Objet du marché : marché de travaux selon la procédure adaptée (Ordonnance n° 2015-869 du 23 juillet 2015 et décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics - Art. 27) relatif aux travaux d'aménagement de la rue de l'Humaité sur la commune déléguée de Tenives/Bressuire - Marché unique.

Caractéristiques principales du projet définies dans le dossier de consultation des entreprises : il s'agit des travaux d'aménagement de la rue de l'Humaité - Commune déléguée de Tenives/Bressuire.

Décomposition en un marché unique.

Modalités autorisées selon spécifications indiquées sur le CCTP - Réponse obligatoire solution de base.

Début d'exécution : le marché commence à la date de l'accusé de réception du dossier de services. Sa durée est fixée à 2 mois - début des travaux : juin 2019 (hors période de préparation).

Début de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Début global de paiement : 30 jours.

3. Conditions de participation

Dossier de consultation : téléchargement sur le site <http://www.marches-publics.fr>

Date limite de remise des offres : 14 mars 2019 à 12 h (adresse en 1).

Transmission par voie électronique obligatoire.

Langue utilisée : français.

Les plis doivent porter la mention « Aménagement de la rue de l'Humaité - Ne pas ouvrir »

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants : prix 60 %, valeur technique 40 %.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats : lettre de candidature et déclaration sur l'honneur, 05-mars-données et signées, ou DCE, ou DUME « document unique de marché européen ».

Renseignements d'ordre administratif : service de la Communauté Publique, tél. 05.49.80.49.87, fax 05.49.74.00.78, mail : service.marchespublics@ville-bressuire.fr

Renseignements d'ordre technique : service Aménagement & Espace public, ANTONY Xavier, tél. 05.49.80.49.80, mail : xavier.antonxy@ville-bressuire.fr

Date d'envoi du présent avis : le 12 février 2019.



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine certifie que la délibération relative au lancement de la révision allégée du PLU de Châtillon concernant le projet SFP datée du 25 octobre 2018 a été affichée du 15 février au 15 mars 2019.

A Parthenay, le vendredi 15 mars 2019

Le Président,

XAVIER ARGENTON

République Française
Département des Deux-Sèvres
Arrondissement de Parthenay

COMMUNE DE CHÂTILLON/THOUE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Thouet soussigné, certifie :

Que la délibération CCP6238-2018 en date du 25 octobre 2019, concernant le
PLU de CHATILLON SUR THOUE - PRESCRIPTIONS D'UNE PROCEDURE DE
REVISION ALLEGEE N°1

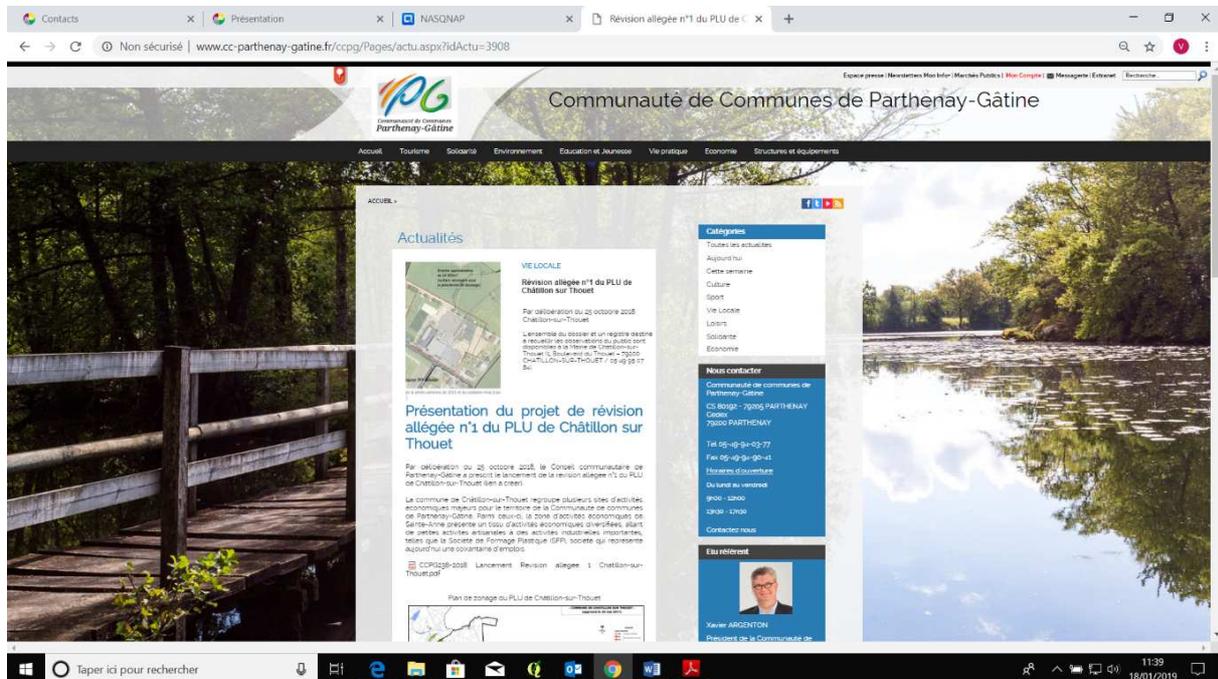
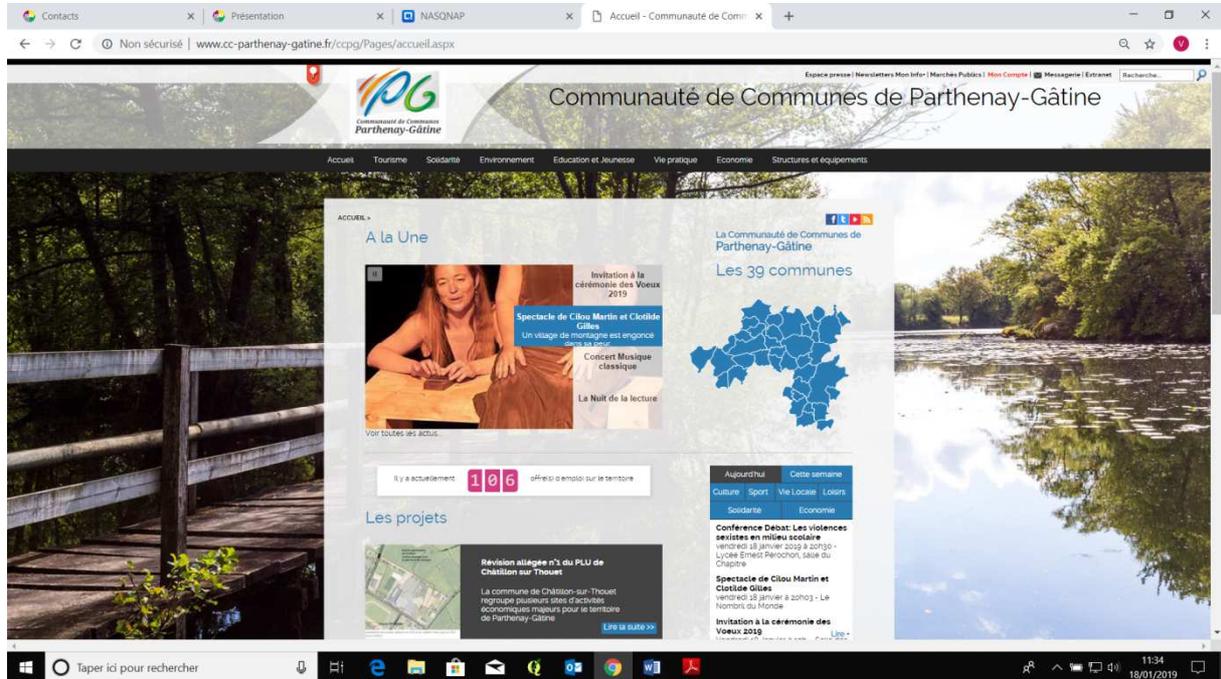
A été affiché en Mairie à partir du 17 janvier 2019 au 17 mars 2019 inclus

Fait en Mairie, à Châtillon sur Thouet,
Le 18 mars 2019

Le Maire,
Jean-Michel MORIN



ANNEXE 2 - Information sur le site internet de Châtillon-sur-Thouet et celui de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine



Révision Allégée n°1 du PLU de Châtillon-sur-Thouet Bilan de la Concertation

Accueil | Tourisme | Solidarité | Environnement | Éducation et Jeunesse | Vie pratique | Économie | Structures et équipements

Non sécurisé | www.cc-parthenay-gatine.fr/ccpg/Pages/actu.aspx?idActu=3908

L'entreprise SFP et son projet de réorganisation

Après 17 ans d'activité agricole, l'entreprise SFP, à la suite de la vente de son exploitation, a décidé de réorganiser son projet de production d'une part et de créer une importante surface de stockage agricole d'autre part.

- La réorganisation du site inclut d'abord la création d'un nouveau bâtiment de production d'environ 2000 m². Cette unité devrait permettre la création de 5 emplois à court terme.
- La réorganisation du site inclut également la création d'un nouvel espace de stockage agricole, sur une surface d'environ 10 000 m². Elle sera réalisée en plusieurs étapes. La création de cette zone de stockage - directement sur site - a pour objectif de limiter l'impact de la circulation d'environ 600 camions par an, par rapport à une autre solution envisagée par l'entreprise en dehors du territoire de la Communauté de Communes.

Du fait des contraintes spatiales de développement de l'entreprise, la seule solution envisagée serait d'étendre, sur une surface d'environ 10 000 m², la zone UH de Sainte-Anne sur des terrains au nord classés en zone agricole.

Projet de réorganisation de SFP et contraintes d'extension

Surface agricole de 10 000 m² (surface réservée pour la zone UH de Sainte-Anne)

11:39 18/01/2019

Accueil | Tourisme | Solidarité | Environnement | Éducation et Jeunesse | Vie pratique | Économie | Structures et équipements

Non sécurisé | www.cc-parthenay-gatine.fr/ccpg/Pages/actu.aspx?idActu=3908

Projet de réorganisation de SFP et contraintes d'extension

Surface agricole de 10 000 m² (surface réservée pour la zone UH de Sainte-Anne)

Superposition de la photo aérienne de 2015 et du cadastre mis à jour en 2017 (source IGN)

Le projet de révision allégée n°1 du PLU de Châtillon-sur-Thouet a pour objet de permettre la réalisation de l'aménagement des terrains SFP sur la zone d'activités de Sainte-Anne. Pour ce faire, le projet de révision allégée doit intégrer les principales problématiques :

- La prise en compte du futur routier du projet de déviation nord de Parthenay ;
- L'évitement d'une zone humide sur le secteur agricole au nord de Châtillon-sur-Thouet ;
- Limiter au maximum l'impact agricole et paysager.

L'ensemble du dossier et un registre destiné à recueillir les observations du public sont disponibles à la Mairie de Châtillon-sur-Thouet, 1, Boulevard du Thouet - 79200 CHÂTILLON-SUR-THOUET / 05 49 92 07 51.

Partager cette page

Mais Contacter
Communes de communes de
Parthenay-Gatine
CS Bourg - 79200 PARTHENAY Cedex
79200 PARTHENAY
Coursier

Actualités
Plan Intercommunal
Nouvelles
Horizons Magasin

VILLES
PARTENAY
CHÂTILLON
SUR-THOUET

11:40 18/01/2019

Révision Allégée n°1 du PLU de Châtillon-sur-Thouet Bilan de la Concertation

Commune de Châtillon sur Thouet

ACCUEIL

A la Une

RECENSEMENT 2019
La campagne de recensement de la population de [...]

VOEUX A LA POPULATION

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2019

Aujourd'hui Cette semaine
Culture Sport Vie Locale Loisirs
Solidarité Economie

RECENSEMENT 2019
Du 17 JANVIER au 18 FÉVRIER 2019
Mairie de Châtillon sur Thouet

RECENSEMENT 2019
du 17 Janvier au 18 Février 2019 -
Mairie de Châtillon sur Thouet

Journée défense citoyenne
08/12/2019 - INTERNET

En un clic
Mes démarches
Pharmacie de garde
Numéros d'urgence
Inscription sur les listes électorales
Horaires mairie

Carte interactive

Les projets

Révision allégée n°1 du PLU de Châtillon sur Thouet

La commune de Châtillon-sur-Thouet regroupe plusieurs sites d'activités économiques majeurs pour le territoire de Parthenay-Gatine.

En un clic

Carte interactive

Commune de Châtillon sur Thouet

ACCUEIL

Actualités

Présentation du projet de révision allégée n°1 du PLU de Châtillon sur Thouet

Par délibération du 25 octobre 2018, le Conseil communautaire de Parthenay-Gatine a prescrit le lancement de la révision allégée n°1 du PLU de Châtillon-sur-Thouet (en 3 axes)

L'ensemble du dossier et un registre destiné à recueillir les observations du public sont déposés à la Mairie de Châtillon-sur-Thouet 11, Boulevard du Thouet - 79200 CHÂTILLON-SUR-THOUE - 79 49 95 07 84

La commune de Châtillon-sur-Thouet regroupe plusieurs sites d'activités économiques majeurs pour le territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gatine. Parmi ceux-ci, la zone d'activités économiques de Sainte-Anne présente un tissu d'activités économiques diversifiées, allant de petites activités artisanales à des activités industrielles importantes, telles que la Société de Fromage Plastique (SFP), société qui représente aujourd'hui une solidarité d'emplois.

Catégories
Toutes les actualités
Aujourd'hui
Cette semaine
Culture
Sport
Vie Locale
Loisirs
Solidarité
Economie

Nous contacter
Mairie de Châtillon sur Thouet
11, Boulevard du Thouet
79200 Châtillon sur Thouet
Tel 05 49 95 07 84
Fax 05 49 95 07 21
Horaires d'ouverture
Ouverture au public:
du Lundi au vendredi, de 10h à 13h
et de 15h00 à 17h30
Ligne téléphonique:
du Lundi au vendredi, de 9h à 18h
et de 15h00 à 17h30

Révision Allégée n°1 du PLU de Châtillon-sur-Thouet Bilan de la Concertation

Contacts | Présentation | NASQMAP | Révision allégée n°1 du PLU de | Révision allégée n°1 du PLU de | +

Non sécurisé | www.cc-parthenay-gatine.fr/chatillon2/Pages/actu.aspx?idActu=3908

Accueil | Société | Environnement | La mairie | Structures et Equipements | Vie Pratique | Economie

économiques répartis sur le territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gatine. Parmi ceux-ci, la zone d'activités économiques de Sainte-Anne présente un tissu d'activités économiques diversifiées, allant de petites activités artisanales à des activités industrielles importantes, telles que la Société de Formage Plastique (SFP), société qui représente aujourd'hui une source d'emplois.

CCPG238-2018 Lancement Révision allégée 1 Châtillon-sur-Thouet

Plan de zonage du PLU de Châtillon-sur-Thouet

Secteur Sainte Anne

L'entreprise SFP et son projet de réorganisation

Aujourd'hui, SFP emploie environ 60 salariés directement. Afin de faire face à son développement, elle a besoin de réorganiser son processus de production d'une part et de disposer d'une importante surface de stockage supplémentaire d'autre part.

Ligne Météphonique du Lundi au vendredi de 9h à 18h et de 9h30 à 17h30

Contactez nous

Accès

Taper ici pour rechercher

11:43 18/01/2019

Contacts | Présentation | NASQMAP | Révision allégée n°1 du PLU de | Révision allégée n°1 du PLU de | +

Non sécurisé | www.cc-parthenay-gatine.fr/chatillon2/Pages/actu.aspx?idActu=3908

Accueil | Société | Environnement | La mairie | Structures et Equipements | Vie Pratique | Economie

L'entreprise SFP et son projet de réorganisation

Aujourd'hui, SFP emploie environ 60 salariés directement. Afin de faire face à son développement, elle a besoin de réorganiser son processus de production d'une part et de disposer d'une importante surface de stockage supplémentaire d'autre part.

- La réorganisation du site induit d'abord la création d'un nouveau bâtiment de production d'environ 1000 m². Cette unité devrait permettre la création de 5 emplois à court terme.
- La réorganisation du site induit également la création d'un nouvel espace de stockage de bagages, sur une surface d'environ 10 000m². Elle serait traitée avec une dalle en enrobé. La création de cette aire de stockage - directement sur site - supprime de la circulation environ 200 camions par an, par rapport à une autre solution envisagée par l'entreprise en dehors du territoire de la Communauté de Communes.

Du fait des contraintes spatiales de développement de l'entreprise, la seule solution envisageable serait d'ailleurs, sur une surface d'environ 10 000 m², la zone U1 de Sainte-Anne sur des terrains au nord classés en zone agricole.

Projet de réorganisation de SFP et contraintes d'extension

Emprise approximative de 10 000m² (surface recouverte pour la plate-forme de stockage)

Emprise SFP actuelle

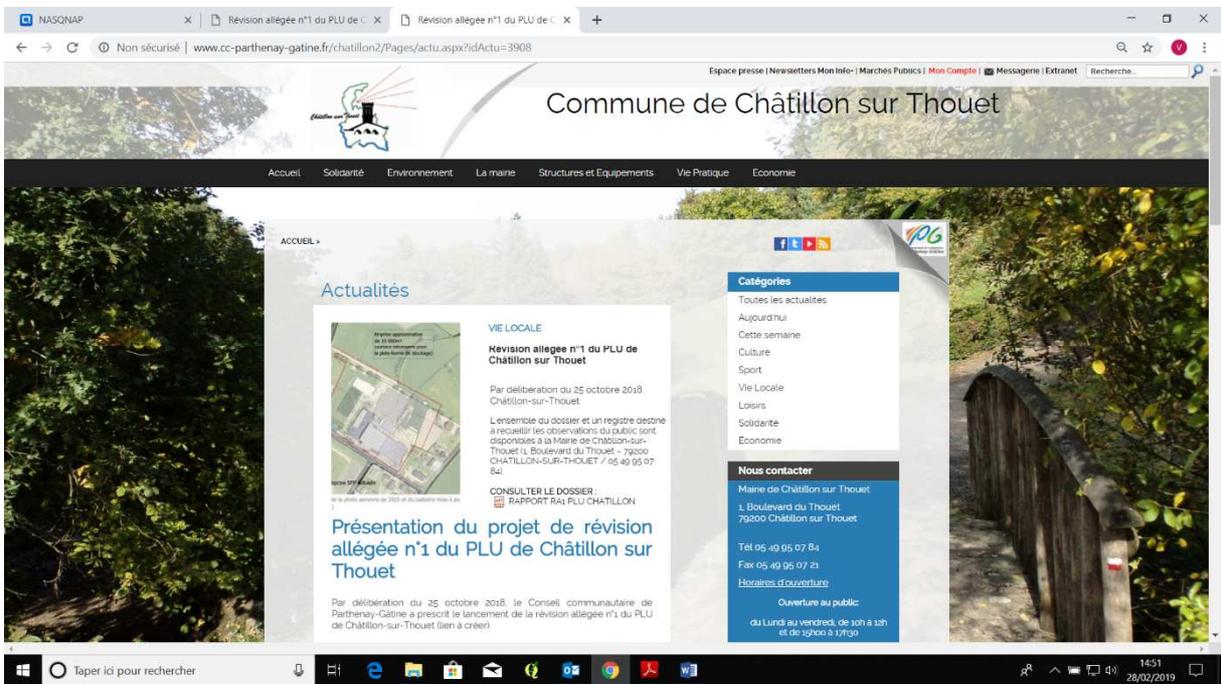
Superposition de la photo aérienne de 2015 et du cadastre mise à jour en 2017 (source DGFPI)

Ce projet de révision allégée n°1 du PLU de Châtillon-sur-Thouet a pour

Taper ici pour rechercher

11:44 18/01/2019

ANNEXE 3 - Mise à disposition du dossier intermédiaire sur les sites internet de la Communauté de communes et de la commune



ANNEXE 4 - Mise à disposition du public du dossier et d'un registre de concertation



Certificat de mise à disposition du public du dossier de Révision Allégée n°1 du PLU de Châtillon-sur-Thouet

Je soussigné, Xavier ARGENTON, Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, certifie que le dossier relatif au projet de Révision Allégée n°1 du PLU de Châtillon-sur-Thouet a été mis à disposition du public à la mairie de Châtillon-sur-Thouet du 18/01/2019 au 25/04/2019 inclus.

Ce dossier était accompagné d'un registre de concertation destiné à recueillir les observations du public.

Il a été complété le 28/02/2019 par *Un rapport de présentation de la révision allégée n°1 (Rendu intermédiaire)* daté de février 2019, destiné à donner tous les éléments de compréhension du projet à l'ensemble de la population.

A Parthenay, le 25 avril 2019,

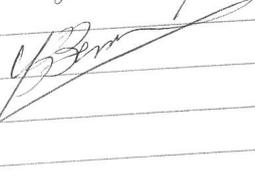
Le Président de la Communauté de
communes de Parthenay-Gâtine,

 Xavier ARGENTON

Observation n°1

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Bernardeau Yves Le Palleur 79200 Châtillon sur Thouet
je n'ai pas vu de quelle date à quelle date a lieu cette concertation
pour moi ce n'est pas grave mais je ne peux transmettre l'information
ce n'est pas un mauvais projet, nous sommes en face d'une
entreprise intéressante. je regrette seulement que l'on prenne en ceze
des terres agricoles sans une juste compensation en terme de surface
d'accord pour le projet mais à condition d'intégrer le déficit
de compensation dans l'ensemble du PLU car on ne peut indéfiniment
prelever les surfaces agricoles.



ANNEXE 5 - Concertation avec les personnes directement concernées par le projet



Certificat d'organisation d'une réunion avec les personnes concernées par la Révision Allégée n°1 du PLU de Châtillon-sur-Thouet

Je soussigné, Xavier ARGENTON, Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, certifie que la Communauté de communes a organisé une réunion préalable au lancement de la révision allégée n°1 du PLU de Châtillon-sur-Thouet le 8 octobre 2018 à la mairie de Châtillon-sur-Thouet.

Etaient présents :

- Deux représentants de l'entreprise SFP ;
- Les deux agriculteurs-proprétaires concernés par le projet d'extension de l'entreprise ;
- L'agriculteur-fermier concerné par le projet d'extension de l'entreprise ;
- Le Maire de Châtillon-sur-Thouet ;
- Les services Aménagement du Territoire et Economie/Tourisme de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Au cours de cette réunion, l'un des agriculteurs-proprétaires a exprimé son accord de principe sur le projet d'extension de l'entreprise. L'autre agriculteur-proprétaire et le fermier ont exprimé leur accord de principe à condition que ce dernier trouve des terres agricoles aux caractéristiques équivalentes dans un périmètre proche des terres qu'il exploite déjà.

A Parthenay, le 25 avril 2019,

Le Président de la Communauté de
communes de Parthenay-Gâtine,



Xavier ARGENTON